



COMMUNE
DE

SAINTE ANASTASIE

COMPTE RENDU SOMMAIRE

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 07 juillet 2021

L'an deux mille vingt et un, le 07 juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Anastase régulièrement convoqué le 1^{er} juillet 2021, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Gilles TIXADOR, Maire,

PRESENTS : MM TIXADOR Gilles - CHABAUD Laurent - Mme PANAFIEU Blandine – M. FABRE – Mme HURLIN Régine – M. HIBSCHELE Jean-Marc – Mmes FOURES Josiane – POULLET Danielle – BAECKER Sybille - Marie-Gil SCHMITT – Jessica DE CORO – Mme GIBOULET Sophie - MM COULON Daniel – AUBIN Dimitri - BECHARD Alain M. Jonathan ALTIER -

ABSENTS : Mme MENALDO KEBDANI – MM NEVEU James – REBUFFAT Jacky -

PROCURATIONS : Monsieur NEVEU à Monsieur TIXADOR
Monsieur REBUFFAT à Monsieur ALTIER
Madame MENALDO à Monsieur ALTIER

Les points suivants ont été examinés au cours de la séance :

1. Désignation du secrétaire de séance :

Madame GIBOULET est désignée secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 24.04.2021

Le compte rendu du 24 avril 2021 est approuvé à l'unanimité, sous réserve de la vérification de la liste des membres présents :

Madame DECORO signale qu'elle était présente et que sa procuration est donc caduque. Après vérification des présents/absents, ainsi que des votes concomitants de Mme DECORO et Madame GIBOULET, il s'avère que les votes demeurent inchangés.

3. Marchés :

3.1 Organisation de marchés nocturnes :

Monsieur le Maire indique que la mairie organise un marché nocturne le 30 juillet, week-end habituellement consacré à la fête votive. Afin d'harmoniser l'organisation et la règlementation des différents marchés que la commune serait susceptible d'organiser, il propose de voter un règlement unique.

Madame DE CORO ajoute que ce marché sera animé par un groupe de jazz, Le Gardon Band, et que le thème est consacré aux produits locaux. Un camion foodtruck sera présent. Une relance a été faite l'après-midi même aux commerçants ambulants qui n'ont pas encore retourné leur inscription.

Porte des Gorges du Gardon - Site classé

A la question de Monsieur ALTIER qui demande si la date de ce marché est fixe, Monsieur TIXADOR répond qu'elle ne l'est pas. L'idée était de proposer une animation en lieu et place de la fête votive qui n'était pas organisée cette année.

A l'issue de cette présentation, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser la réalisation par la commune, une fois par an, d'un marché nocturne, d'un marché de Noël, d'un marché aux fleurs, et de modifier le règlement des marchés en conséquence.

3.2 Vote des tarifs d'occupation du domaine public :

Monsieur le Maire rappelle que la loi prévoit l'obligation, pour une collectivité, de facturer l'occupation du domaine public pour toute activité lucrative. Dans le cadre de l'organisation des marchés, il est donc nécessaire de définir un tarif pour les exposants.

D'autre part, la commune a reçu un courrier d'une personne résidant sur la commune, qui souhaiterait installer son camion de foodtruck deux soirs par semaine, sur le domaine public communal : le lundi soir sur la place du jeu de boules à Aubarne, et le vendredi soir à l'entrée de la cour de la mairie ou sur la place de la Fontaine à Russan.

En l'absence d'observations, les tarifs d'occupation du domaine public communal ci-dessous sont adoptés à l'unanimité :

	SUPERFICIE	TARIF (en €)
Marché hebdomadaire ou marchés annuels (Noël, nocturne, fleurs...)	1 m ²	0,60
Mise à disposition emplacement pour camions Food Truck 2f/semaines	Camion	30,00

4. Approbation du montant de l'IRL (indemnité représentative de logement) à verser aux instituteurs :

Monsieur TIXADOR indique que les enseignants qui n'ont pas le grade de « professeur des écoles » bénéficient de droit d'une indemnité de logement versé par le CNFPT, et d'un complément communal versé par la commune. Sur le Gard, seuls 2 enseignants sont encore « instituteurs » dont l'un à l'école de SAINTE-ANASTASIE.

A l'issue de cette présentation, le montant de l'IRL telle que proposée à hauteur de 2808 € annuels par la Préfecture du Gard, et le montant du complément communal dû aux instituteurs non logés, chargés de famille, d'un montant de 702 € annuels sont approuvés à l'unanimité.

5. DM n° 1 pour l'achat d'une action à la SPL AGATE :

Monsieur TIXADOR rappelle que le conseil municipal a voté, en octobre 2020, l'achat d'une action auprès de la SPL (société publique locale) Agate qui propose des services de conseil et d'assistant à maîtrise d'ouvrage pour des travaux.

Afin de pouvoir régler le montant de la facture – 225.00 € la trésorerie nous demande d'abonder le compte 261 du budget, rarement utilisé par les communes. Cette opération ne modifie pas le montant du prix d'achat de l'action ni l'équilibre du budget.

La décision modificative n° 1 du budget général de la commune est approuvée à l'unanimité selon les modalités ci-dessous :

INVESTISSEMENT	Montant
Compte 261 Titre de participations	225,00 €
Compte 21318 Autres bâtiments	-225,00 €

6. Prolongation du contrat de maintenance de l'éclairage public avec la société SPIE jusqu'au 31.12.2021

Monsieur HIBSCHELE explique que la durée de validité du contrat de maintenance de l'éclairage public avait déjà été prolongée de 6 mois fin 2020. Suite à l'envoi de notre projet de dossier de consultation à la plateforme juridique de Nîmes Métropole, il s'avère qu'il est nécessaire d'apporter quelques précisions afin d'y intégrer les travaux d'investissements réalisés chaque année au titre des économies d'énergie.

Par ailleurs, un technicien du SMEG a récemment proposé à plusieurs communes de prendre en charge l'entretien de leurs réseaux d'éclairage public en contrepartie de l'abandon au profit du SMEG, de la taxe sur l'électricité perçue par la commune. Pour Sainte-Anastasia, le SMEG autoriserait 100 000 € de travaux, subventionnés à 70 %. Les communes non signataires se verraient à l'avenir subventionnées à hauteur de 30 % seulement, au lieu de 70 % actuellement pour une enveloppe totale annuelle de travaux 20 000 €.

Afin de prendre la décision la plus avantageuse pour la commune, des précisions ont été demandées au technicien : rythme des rénovations, niveau de subvention pour les communes... Un retour de propositions de la part du SMEG est attendu à l'automne 2021.

Il est donc proposé au conseil municipal de prolonger le contrat de maintenance actuel avec la société SPIE pour une nouvelle période de six (6) mois, soit jusqu'au 31 décembre 2021, sachant que la mairie va continuer d'avancer parallèlement sur le projet de dossier de consultation.

Monsieur le Maire confirme que les techniciens du SMEG préparent une proposition plus complète comprenant la partie « maintenance » des réseaux d'éclairage public. Le parc de la commune est ancien : il ne comprend que 80 points lumineux équipés de LED mais de génération plus récente. Si cette proposition permet de réaliser en quelques années les travaux de rénovation de l'éclairage public, la commune fera plus rapidement des économies qui permettront d'amortir les investissements.

Les élus attendent aujourd'hui cette proposition du SMEG pour prendre leur décision.

Après cette présentation, à l'unanimité, le conseil municipal décide que le contrat de maintenance de l'éclairage public sera prolongé jusqu'au 31 décembre 2021.

7. Avenants de prolongation de délai pour les 4 lots du marché de construction du local buvette-vestiaires :

Monsieur le maire indique que la négociation avec les entreprises qui ont répondu aux quatre lots du marché de construction du bâtiment de la future buvette/vestiaires/local PMR a été un peu longue. Dès lors, les délais ne pouvaient être respectés. Le chantier est bien avancé mais il n'est pas tout à fait terminé. Il est donc nécessaire de voter des avenants de prolongation ; aucun montant des lots n'est modifié.

Les avenants de prolongation jusqu'au 30 juillet 2021 à signer avec les quatre entreprises attributaires des lots de construction du local vestiaires-buvette-sanitaire, sont approuvés à l'unanimité.

8. Renouvellement de la convention avec Uzès Remorquage pour la mise en fourrière de véhicules :

Monsieur le Maire indique que la convention avec la société UZES REMORQUAGE est arrivée à son terme. Deux ou trois véhicules ont été retirés ces dernières années. Il est donc proposé de renouveler cette convention afin de pouvoir faire retirer un véhicule si cela était nécessaire.

Le renouvellement de la convention avec le garage Uzès Remorquage pour la mise en fourrière des véhicules dont le stationnement est gênant, est approuvé à l'unanimité pour une durée de trois (3) ans, telle qu'annexée à la convocation au conseil municipal.

9. Remboursement à 3 agents, de cotisations recues de l'assureur GRAS SAVOYE :

Monsieur le maire explique que les agents municipaux bénéficiaient d'un contrat « groupe » couvrant le risque prévoyance. A la suite de la résiliation unilatérale du prestataire, 3 agents ont continué à cotiser à ce contrat. Etant tous en congé de maladie, la compagnie vient de rembourser à la commune le montant total de ces cotisations qu'il y a lieu de rendre aux agents concernés.

A l'issue de cette présentation, le conseil municipal approuve à l'unanimité le remboursement de cotisations prélevées par à tort par le groupe GRAS SAVOYE à trois employés municipaux.

10. Modification de la délibération 2019/70 du 04 décembre 2019 relative au versement d'IHTS :

Monsieur TIXADOR indique que les collectivités doivent délibéré pour déterminer les conditions d'octroi des primes et indemnités. En décembre 2019, le conseil municipal avait donc voté une délibération pour chacun des grades existant au sein de la commune. Afin de pouvoir les régler les heures supplémentaires réalisées au titre de la tenue des bureaux de vote, à un agent recruté en « contrat de projet », il est nécessaire aujourd'hui d'intégrer dans la liste des bénéficiaires, ce nouveau type de contrat. Aucune autre modification n'est apportée à la délibération de décembre 2019.

La délibération du 04 décembre 2019 relative aux IHTS à verser à certains employés municipaux est modifiée à l'unanimité afin d'y intégrer un nouveau type de contrat (contrat de projet).

11. Pacte de de gouvernance entre les communes et Nîmes Métropole :

Monsieur le maire indique que la communauté d'agglomération a mis en place un pacte de gouvernance destiné à préciser les fonctions et missions de chaque entité intercommunale. Sans autres observations ni questions, le pacte de gouvernance entre les communes et la communauté d'agglomération Nîmes Métropole est approuvé à l'unanimité.

12. Questions diverses

10.1 Tirage au sort des jurés d'assises :

Le tirage au sort de 3 personnes inscrites sur les listes électorales, a été réalisé en fin de séance.

10.2 Nouveau site Place du Village

Monsieur HIBSCHELE indique que la commune a mis en place un nouveau site, sur la même adresse que précédemment. Il permet le téléchargement de l'application WebAVP et fonctionne en binôme avec Info flash. Il est nécessaire de télécharger l'application pour recevoir les alertes sur sons martphone. Il reste à ajouter la liste des commerçants, artisans et artisanats d'art présents sur la commune.

10.3 Journée taurine :

Monsieur ALTER indique que le bar le Castellias organise une journée taurine le 31 juillet. Il précise que certains membres du comité des fêtes apporteront une aide technique, mais que c'est bien le bar qui organise cette journée.

Monsieur TIXADOR ajoute qu'il ne faut pas mélanger le marché nocturne organisé la veille par la commune, et la journée taurine.

10.4 Travaux :

- Monsieur HIBSCHELE indique que l'entreprise devrait réaliser le désamiantage de la toiture de l'église dans le courant de la semaine du 11 juillet. Monsieur SOURO montera au moins les tôles puis terminera les travaux de réparation en septembre.
- Concernant la chaudière de l'école : une solution technique permettant le fonctionnement de la vis à pelets sera finalisée dans l'été. La chaudière sera alimentée en granulées de manière automatique.
- Madame DE CORO indique qu'elle aimerait travailler avec Mme GIBOULET sur un projet de climatisation et de rénovation des menuiseries sur le bâtiment de l'école. Monsieur TIXADOR répond que c'est tout à fait

10.5 Vie locale

Madame HURLIN rappelle que le Tour de France passe à la Bégude le lendemain, vers 16h00.

L'inauguration du LAND ART est prévue le vendredi 16 juillet.

Elle rappelle aux élus que Mme BAECKER a proposé un une esquisse de plan de la commune, à modifier et amender.

Monsieur le maire rappelle que le conseil municipal a voté qu'il y a quelques semaines, un projet de construction d'ombrières photovoltaïques sur le parking de notre foyer ; ce projet d'environ 3 000 m² comprendra 2 bornes électriques et fera l'objet d'un loyer d'environ 2800 € annuel versé à la commune.

Il termine en précisant que ce projet n'avait pas été jugé rentable par certaines personnes lors de cette séance. Monsieur le Maire évoque la délibération n° 101 votée lors du dernier conseil communautaire du 29 juin 2021, qui en comprenait 125. A titre de comparaison, il précise que la communauté d'agglomération Nîmes Métropole s'est engagée au travers de cette délibération dans un projet similaire d'une surface de 3320 m² destinés à couvrir le parking relai en cours de construction sur Saint Génies de Malgoires. Il précise que l'appel d'offres lancé par Nîmes Métropole qui compte aujourd'hui environ 500 techniciens, n'a reçu qu'une seule offre. De ce fait, l'agglomération va s'engager pour 32 ans et 2 mois et ne percevra qu'un loyer de 1 000 € par an et auxquels s'ajoute 1% de la recette du photovoltaïque. Pour terminer, il précise que les 95 élus communautaires de toutes les tendances politiques confondues, ont voté à l'unanimité cette délibération.

Ce qui semble confirmer que le projet de SAINTE-ANASTASIE proposé par l'entreprise SOLVEO reste intéressant dans le contexte actuel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25.

Le Maire,

Gilles TIXADOR



Handwritten signatures in blue ink, including the name 'Soulard' and several illegible signatures.